

CANADA

COUR SUPÉRIEURE
(Actions collectives)

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

NADIA MBENGA MOLIMA

Demandeur

No. : 500-06-000889-176

c.

HYDRO-QUÉBEC

Défenderesse

**DEMANDE CONJOINTE DES PARTIES AFIN DE FAIRE APPROUVER L'AVIS AUX
MEMBRES**

(ART. 579 C.P.C)

**À L'HONORABLE JUGE CHANTAL CORRIVEAU, DE LA COUR SUPÉRIEURE DU
QUÉBEC, SIÉGEANT EN CHAMBRE DE PRATIQUE POUR LE DISTRICT DE
MONTRÉAL, LES PARTIES EXPOSENT CE QUI SUIT :**

1. La Demande d'autorisation d'exercer une action collective contre la défenderesse a été accueillie le ou vers le 11 décembre 2019 par l'honorable François P. Duprat, J.C.S.
2. Le jugement de l'honorable juge Dupras, J.C.S., a fait l'objet d'une demande de permission d'en appeler à la Cour d'appel du Québec, laquelle a été refusée.
3. De même, la Demande d'autorisation d'en appeler à la Cour suprême du Canada de la décision de la cour d'appel a été refusée.
4. Conformément à l'article 579 du *Code de procédure civile du Québec* (« **C.p.c.** »), un avis doit donc être transmis aux membres.
5. L'avis doit être approuvé par le tribunal qui doit déterminer la date, la forme et le mode de la publication de l'avis, le tout en tenant compte des facteurs énumérés à ce même article 579 C.p.c.

6. Les parties proposent conjointement le projet d'avis communiqué au soutien de la présente sous la cote **R-1**.
7. Les parties proposent que l'avis soit diffusé de la façon prévue au *Plan de diffusion des avis aux membres*, communiqué au soutien de la présente sous la cote **R-2**.

PAR CE MOTIF, PLAISE À LA COUR DE :

ACCUEILLIR la présente demande conjointe des parties afin de faire approuver l'avis aux membres;

APPROUVER la forme de l'avis aux membres, R-1, pour servir d'avis aux membres conformément à l'article 579 C.p.c.;

ORDONNER la publication à une reprise, dans un délai de quatorze (14) jours du présent jugement ou dans la prochaine publication possible suite au présent jugement, de l'avis aux membres dans chacun des médias d'information suivants :

- La Presse (format en ligne, ¼ écran);
- La Gazette de Montréal (édition papier, ¼ page);
- Le Journal de Montréal (édition papier, ¼ page);
- Le Journal Le Soleil (édition papier, ¼ page);
- Le Journal de Québec (édition papier, ¼ page);

ORDONNER aux procureurs des demandeurs d'afficher l'avis aux membres sur leur site Internet;

ORDONNER aux procureurs des demandeurs de publier l'avis aux membres sur le registre des actions collectives du Québec;

LE TOUT sans frais.

NOUS AVONS SIGNÉ LE 19 AOÛT 2021

(s) Archer avocats

**Archer Avocats et conseillers
d'affaires Inc.**

Avocats du demandeur

M^e Benoit Galipeau
M^e Bryan Furlong

155, rue St-Jacques, bureau 301
Granby (Québec) J2G 9A7
Tél. : 450.375.1500
Télé. : 450.375.1510

bgalipeau@archeravocats.com
bfurlong@archeravocats.com



LCM Avocats Inc.

Avocats de la défenderesse

M^e Sébastien C. Caron, Ad. E.
M^e Dominique Ménard
M^e Lucy-Maude Lachance

600, boul. De Maisonneuve Ouest, bureau 2700
Montréal (Québec) H3A 3J2
Tél. : 514.375.2680 (Me Caron)
514.375.2683 (Me Ménard)
514.375.3795 (Me Lachance)

Télé. : 514.9052001
scaron@lcm.ca
dmenard@lcm.ca
lmachance@lcm.ca

(s) Trudel Johnston & Lespérance

Trudel Johnston & Lespérance

Avocats-conseils du demandeur

M^e Bruce Johnston
M^e Anne-Julie Asselin
M^e Jean-Marc Lacourcière

750, Côte de la Place d'Armes, bureau 90
Montréal (Québec) H2Y 2X8
Tél. : 514.871.8385
Télé. : 514.871.8800

bruce@tjl.quebec
anne-julie@tjl.quebec
jean-marc@tjl.quebec

CANADA

COUR SUPÉRIEURE
(Actions collectives)

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

NADIA MBENGA MOLIMA

Demandeur

No. : 500-06-000889-176

c.

HYDRO-QUÉBEC

Défenderesse

LISTE DES PIÈCES AU SOUTIEN DE LA DEMANDE CONJOINTE DES PARTIES
AFIN DE FAIRE APPROUVER L'AVIS AUX MEMBRES
(ART. 579 C.P.C)

R-1 : Projet d'avis aux membres;

R-2 : Plan de diffusion des avis aux membres.

SIGNÉ LE 19 AOÛT 2021

(s) Archer avocats



**Archer Avocats et conseillers
d'affaires Inc.**

Avocats du demandeur

M^e Benoit Galipeau
M^e Bryan Furlong

155, rue St-Jacques, bureau 301
Granby (Québec) J2G 9A7
Tél. : 450.375.1500
Télé. : 450.375.1510

bgalipeau@archeravocats.com
bfurlong@archeravocats.com

LCM Avocats Inc.

Avocats de la défenderesse

M^e Sébastien C. Caron, Ad. E.
M^e Dominique Ménard
M^e Lucy-Maude Lachance

600, boul. De Maisonneuve Ouest, bureau 2700
Montréal (Québec) H3A 3J2
Tél. : 514.375.2680 (Me Caron)
 514.375.2683 (Me Ménard)
 514.375.3795 (Me Lachance)

Télé. : 514.9052001

scaron@lcm.ca
dmenard@lcm.ca
lmachance@lcm.ca

(s) Trudel Johnston & Lespérance

Trudel Johnston & Lespérance
Avocats-conseils du demandeur

M^e Bruce Johnston
M^e Anne-Julie Asselin
M^e Jean-Marc Lacourcière

750, Côte de la Place d'Armes, bureau 90
Montréal (Québec) H2Y 2X8

Tél. : 514.871.8385

Télec. : 514.871.8800

bruce@tjl.quebec

anne-julie@tjl.quebec

jean-marc@tjl.quebec

N° 500-06-000889-176

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre des actions collectives)
District de Montréal

NADIA MBENGA MOLIMA

Demandeur

-C.-

HYDRO-QUÉBEC

Défenderesse

**DEMANDE CONJOINTE DES PARTIES AFIN
DE FAIRE APPROUVER L'AVIS AUX
MEMBRES (ART. 579 C.P.C), LISTE DES
PIÈCES ET PIÈCES R-1 ET R-2**

ORIGINAL

Code:BL5788

N/Réf.: 70304-2

M° Sébastien C. Caron, Ad. E.

Tél. : 514-375-2680
scaron@lcm.ca

M° Dominique Ménard

Tél. : 514-375-2683
dmenard@lcm.ca

M° Lucy-Maude Lachance

Tél. : 514-375-3795
lmlachance@lcm.ca

LCM Avocats inc. | LCM Attorneys Inc.
600 de Maisonneuve Ouest/West, #2700
Montréal (Québec) H3A 3J2 Tél.514.905.2001